



DEL2025_10

Portant sur la demande de subvention pour la DETR 2025 pour l'installation d'un VPI à l'école de la Rubaie

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Fabrice LEPINTE, Maire.

Date de convocation : 05/05/2025

Date d'affichage : 05/05/2025

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres votants : 8

Prénom/Nom/Fonction	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
Fabrice LEPINTE (<i>Maire</i>)	X			
Xavier ANQUETIN (<i>1^{er} adjoint</i>)	X			
François-Régis TARDY (<i>3^{ème} adjoint</i>)	X			
Gaël GUADEBOIS (<i>4^{ème} adjoint</i>)	X			
Patrick DUEDAL (<i>Conseiller</i>)	X			
Nina DHOOGHE (<i>Conseiller</i>)	X			
Grégoire FLANDIN (<i>Conseiller</i>)			X	X
Magali LEMAIRE (<i>Conseiller</i>)	X			
Philippe MANCINI-HEITZELER (<i>Conseiller</i>)		X		
Véronique LEITERER (<i>Conseiller</i>)			X	
Thierry GAUGUET (<i>Conseiller</i>)		X		

A été nommé(e) secrétaire de séance : François-Régis TARDY

EXPOSE

Avant d'aborder le contenu de cette demande de subvention, Monsieur le Maire rappelle brièvement ce qu'est la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, dite DETR.

Il s'agit d'une aide financière de l'État destinée à soutenir les communes rurales dans leurs projets d'investissement, notamment pour des opérations visant à améliorer les équipements publics, renforcer la cohésion sociale ou encore moderniser les services rendus à la population.

Elle est attribuée chaque année par la Préfecture, après examen des dossiers, selon des critères de priorité définis au niveau départemental.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de solliciter la DETR 2025 pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur interactif pour l'école maternelle de la Rubaie.

Cet équipement permettra de moderniser les pratiques pédagogiques et de favoriser l'interactivité en classe. Il s'agit d'un outil devenu essentiel dans les méthodes d'apprentissage actuelles.



Montant de l'opération : **3.427,00€ € HT**

Taux de subvention : **40 %**,

soit **1.370,80€** sollicités.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter cette délibération, l'autorisant à déposer une demande de subvention DETR.

CECI EXPOSE, IL EST PROPOSE LA DELIBERATION SUIVANTE :

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du maire concernant « l'installation d'un VPI dans la classe de maternelle »,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions Etat – exercice 2025,

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

ADOpte l'avant-projet de « l'installation d'un VPI dans la classe de maternelle », pour un montant de 3.427,00 euros hors taxes (HT) soit 4.112,40 euros toute taxe comprise (TTC) ;

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2025 ;

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

DETR : 1.370,80€

Fonds propres et autres subventions : 2.056,20€

DIT que la dépense est inscrite au budget primitif 2025, article 1313 section d'investissement ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Vote

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Pour extrait, conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Fabrice LEPINTE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Lepinte'.



Le secrétaire de séance
Francois-Régis TARDY

A handwritten signature in blue ink, reading 'François-Régis Tardy'.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le : 13/06/2025

Publication ou notification du : 13/06/2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat ou de sa publication (article R. 421-5 du code de justice administrative).